

**COMPTE-RENDU**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 9 avril 2021**

Le Conseil Municipal de la Ville de BADONVILLER, régulièrement convoqué le 1<sup>er</sup> avril 2021, s'est réuni dans les Grands Salons de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Bernard MULLER, Maire.

Étaient présents : M. Éric TAVERNE, Mme Adeline CAPONE, M. Jean-Marie GOGLIONE, Adjoints ; M. Olivier BAPTISTE, Mmes Dominique BONNEROT, Laëtitia BOUSTOH, M. Régis CHOMEL DE JARNIEU, Mmes Aurélie FRÉMONT, Catherine ROCH, MM. Marc SORATROI, Sylvain STRUB, Thierry TURBAN

Excusées : Mmes Maud DORÉ, Peggy VINOT

Excusés avec pouvoir : Mme Stéphanie CROUZEL, M. Lionel JOB, Mmes Céline MICLO-OTTINGER, Cindy ROIMARMIER

Secrétaire de séance : Madame Adeline CAPONE

**Les comptes rendus des conseils municipaux des 29 janvier 2021 et 30 mars 2021 sont adoptés à l'unanimité.**

**OBJET N°1-1 : COMPTES ADMINISTRATIFS – exercice 2020**

Au vu des comptes administratifs de l'exercice 2020 présentés,

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

APPROUVE l'ensemble des comptes de l'exercice 2020 qui fait apparaître les résultats suivants:

**COMMUNE**

<b>Section de fonctionnement</b>		<b>Section d'investissement</b>	
recettes	1 912 329.32	recettes	377 923.72
dépenses	1 557 389.35	dépenses	414 213,96
excédent de	354 939.97	déficit de	36 290.24

**EAU**

<b>Section d'exploitation</b>		<b>Section d'investissement</b>	
recettes	176 696.32	recettes	210 339.80
dépenses	90 007.26	dépenses	3 448.61
excédent de	86 689.06	excédent de	206 891.19

**ASSAINISSEMENT****Section d'exploitation**

recettes	198 113.68
dépenses	158 914.75
excédent de	39 198.93

**Section d'investissement**

recettes	84 223.18
dépenses	71 297.88
excédent de	12 925.30

**FORET****Section d'exploitation**

Recettes	193 879.18
dépenses	52 300.29
excédent de	141 578.89

**Section d'investissement**

recettes	13 266.20
dépenses	8 184.45
excédent de	5 081.75

**MAISON DE SANTE****Section d'exploitation**

recettes	71 211.80
dépenses	34 890.94
excédent de	36 320.86

**Section d'investissement**

recettes	20 480.66
dépenses	40 288.38
déficit de	19 807.72

**OBJET N°1-2: APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2020 DE LA COMMUNE ET DES BUDGETS ANNEXES**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, les comptes de gestion dressés par le Comptable du Trésor accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après avoir entendu les comptes administratifs de l'exercice 2020,

Après s'être assuré que le Comptable du Trésor a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

APPROUVE les comptes de gestion de la commune et des services annexes pour l'exercice 2020. Les comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

**OBJET N°2-1 : BUDGET COMMUNAL – affectation des résultats 2020**

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

DECIDE d'affecter :

- l'excédent 2020 de la section de fonctionnement au budget primitif 2021 comme suit :
  - à l'exécution du virement à l'article 1068 de la section d'investissement pour la somme de 86 290.24 €
  - en report à l'article 002 « excédent antérieur reporté » de la section d'exploitation pour la somme de 268 649.73 €
  
- le déficit 2020 de la section d'investissement au budget primitif 2021 en report à l'article 001 « déficit antérieur reporté » de la section d'investissement pour la somme de 36 290.24 €.

**OBJET N°2-2 : BUDGET ANNEXE DE L'EAU – affectation des résultats 2020**

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

DECIDE d'affecter :

- l'excédent 2020 de la section d'exploitation au budget primitif 2021 en report à l'article 002 « excédent antérieur reporté » de la section d'exploitation pour la somme de 86 689.06 €
  
- l'excédent 2020 de la section d'investissement au budget primitif 2021 en report à l'article 001 « excédent antérieur reporté » de la section d'investissement pour la somme de 206 891.19 €.

**OBJET N°2-3 : BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT – affectation des résultats 2020**

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

DECIDE d'affecter :

- l'excédent 2020 de la section d'exploitation au budget primitif 2021 en report à l'article 002 « excédent antérieur reporté » de la section d'exploitation pour la somme de 39 198.93 €
  
- l'excédent 2020 de la section d'investissement au budget primitif 2021 en report à l'article 001 « excédent antérieur reporté » de la section d'investissement pour la somme de 12 925.30 €.

**OBJET N°2-4 : BUDGET ANNEXE DE LA FORET – affectation des résultats 2020**

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

DECIDE d'affecter :

- l'excédent 2020 de la section d'exploitation au budget primitif 2021 en report à l'article 002 « excédent antérieur reporté » de la section d'exploitation pour la somme de 141 578.89 €
- l'excédent 2020 de la section d'investissement au budget primitif 2021 en report à l'article 001 « excédent antérieur reporté » de la section d'investissement pour la somme de 5 081.75 €.

**OBJET N°2-5 : BUDGET ANNEXE DE LA MAISON DE SANTE – affectation des résultats 2020**

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

DECIDE d'affecter :

- l'excédent 2020 de la section d'exploitation au budget primitif 2021 comme suit :
  - à l'exécution du virement à l'article 1068 de la section d'investissement pour la somme de 23 307.72 €
  - en report à l'article 002 « excédent antérieur reporté » de la section d'exploitation pour la somme de 13 013.14 €
- le déficit 2020 de la section d'investissement au budget primitif 2021 en report à l'article 001 « déficit antérieur reporté » de la section d'investissement pour la somme de 19 807.72 €.

**OBJET N°3 : TAUX D'IMPOSITION 2021**

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

DECIDE de fixer comme suit les taux des taxes locales directes au titre de l'exercice 2021:

- taxe sur le foncier bâti : 25.57 %
- taxe sur le foncier non bâti : 22.34 %
- contribution foncière des entreprises : 17.09 %

**OBJET N°4-1 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – exercice 2021**

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer pour chacune des subventions attribuées aux associations dans le cadre de l'exercice 2021. Le montant global des subventions présenté au Conseil est de 23 171 €.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

APPROUVE les subventions suivantes :

- Club cyclo VTT : 2 500 €
- Club vosgien : 500 €
- Entente Sportive du Canton de Badonviller : 1 800 €
- Club de tennis : 1 200 €
- Horses country : 300 €
- Athlétique club : 1 000 €
- Cœur de Salm : 200 €
- La Boule Badonvilloise : 500 €
- USEP école primaire : 1 100 €
- Amicale des sapeurs-pompiers : 1 700 €
- Familles rurales : 5 000 €
- MJC : 600 €
- La Valence : 315 €
- Musique à l'oreille : 400 €
- Musiqu'école des 2 com : 600 €
- Animation le Trèfle : 200 €
- La Faille : 450 €
- Cocoon : 350 €
- Arts plastiques : 300 €
- Aqua terra passion : 500 €
- Modélisme Piémont Vosgien : 300 €
- Les Lucioles : 300 €
- Comité des Fêtes : 1 500 €
- UNACITA : 200 €
- Souvenir Français : 200 €
- Guerre en Vosges : 300 €
- Croix de guerre : 30 €
- Banque alimentaire de BACCARAT : 300 €
- CAP's : 150 €
- Donneurs de sang : 300 €
- Société d'entraide des membres de la Légion d'Honneur : 76 €

**OBJET N°4-2 : BUDGETS PRIMITIFS 2021 – budget communal et budgets annexes**

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

DECIDE d'inscrire aux budgets primitifs 2021 de la commune les crédits suivants :

**COMMUNE**

<b>Section de fonctionnement</b>		<b>Section d'investissement</b>	
Recettes	1 795 491.73	recettes	280 206.24
Dépenses	1 727 569.00	dépenses	280 206.24

**EAU**

<b>Section d'exploitation</b>		<b>Section d'investissement</b>	
recettes	167 689.06	recettes	232 891.19
dépenses	124 100.00	dépenses	232 891.19

**ASSAINISSEMENT**

<b>Section d'exploitation</b>		<b>Section d'investissement</b>	
recettes	194 698.93	recettes	116 925.30
dépenses	177 943.00	dépenses	116 925.30

**FORET**

<b>Section d'exploitation</b>		<b>Section d'investissement</b>	
recettes	151 578.89	recettes	10 000.00
dépenses	91 918.25	dépenses	10 000.00

**MAISON DE SANTE**

<b>Section d'exploitation</b>		<b>Section d'investissement</b>	
recettes	70 833.14	recettes	45 792.72
dépenses	61 971.00	dépenses	45 792.72

**OBJET N°5 : BUDGET ANNEXE AMÉNAGEMENT ET GESTION D'UN CENTRE COMMERCIAL – décision modificative n°1 exercice 2021**

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DÉCIDE de procéder à des inscriptions complémentaires de crédits en recettes et en dépenses de la section d'exploitation du budget annexe 2021 « aménagement et gestion d'un centre commercial », et ce comme suit :

-recettes :

-article 74748 : 15 000.00

-dépenses :

-article 6615 : 2 500.00

-article 627 : 600.00

-article 6162 : 10 900.00

-article 611 : 1 000.00

#### **OBJET N°6: ADMISSIONS EN NON VALEUR**

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

DECIDE d'admettre en non-valeur les montants suivants :

-budget assainissement 2021 : 4 307.03 € à imputer au compte 6541

-budget eau 2021 : 2 821.48 € à imputer au compte 6541

#### **OBJET N°7: SUPPRESSION D'UNE RÉGIE DE RECETTES – droits de place sur le marché**

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

DECIDE de supprimer à compter du 15 avril 2021 la régie de recettes instituée pour les droits de place sur marchés par délibération du conseil municipal du 30 juin 1970,

CHARGE Monsieur le Maire de procéder à la liquidation comptable de la régie.

#### **OBJET N°8: ACCÈS ET EMPRISE DES COURTS DE TENNIS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE**

Monsieur TAVERNE, Adjoint au Maire et Président du Syndicat Intercommunal Scolaire, informe le Conseil Municipal de la réalisation prochaine de deux courts de tennis à l'arrière du bâtiment du gymnase. Le coût des travaux est estimé à 150 000.00 € HT. La nouvelle emprise des courts de tennis telle qu'elle est envisagée déborde légèrement sur la parcelle communale cadastrée section AE n°584 pour une surface d'environ 10 m2.

Il sollicite ainsi des conseillers municipaux l'autorisation d'une part d'empiéter sur la parcelle communale suscitée et d'autre part, d'accéder à partir de cette même parcelle communale aux courts de tennis pour faciliter les futures interventions techniques d'entretien des courts de tennis.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

PREND ACTE que l'emprise des nouveaux courts de tennis du Syndicat Intercommunal Scolaire empiète légèrement sur la parcelle communale cadastrée section AE n°584 et AUTORISE ledit Syndicat à créer une rampe d'accès aux terrains de tennis à partir de cette même parcelle communale.

### **INFORMATIONS DIVERSES :**

- Madame Catherine ROCH, Conseillère Municipale, est volontaire pour représenter la commune de BADONVILLER au contrat local santé géré par le Pays du Lunévillois.
- Monsieur Eric TAVERNE, Adjoint au Maire, signale qu'une opération d'entretien de la voirie communale est en cours (traitement de dégradations légères, nids de poule,...). Ces travaux sont assurés en régie directe par le service technique. Une première journée d'intervention a eu lieu début avril 2021 et d'autres journées sont en préparation.